

Date de séance : 30 mars 2026
Date de convocation : 24 mars 2026
Date d'affichage : 24 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 28
Suffrages exprimés : 29

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni en Mairie sous la présidence de
Monsieur Yann PERRON, Maire,

Présents : Mmes Mélanie FAIVRE, Tinaïck HELARY, Marie LATORRE, Néné DIARRA, Marie-José DE CARVALHO, Chritine PRÉAUD, Emma LORY, Djamila YAKIL (arrivée à 20 heures 10), Annie CHARPENTIER, Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Mélissa NAIT-BEKKOU, Angélique DARLAVOIX

MM. Yann PERRON, Jackie SCHINZEL, Sébastien COUVET, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Jean-Marc BEBEL, Baptiste DEROUALLIERE, Nicolas LOISON, Cédric BARTH, Pascal ZANDOTTI, Matthieu DASSÉ, Jean LEMAIRE, Jean-François MARIANI

Procuration : M. Alexandre KARAA à M. Jean-François MARIANI

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mélanie FAIVRE

N°2617

Objet : Désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration du Collège Albert Camus

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le procès-verbal d'installation des nouveaux conseillers municipaux, le 20 mars 2026

CONSIDERANT le fait que les communes dont le territoire accueille un collège sont représentées au sein du Conseil d'Administration afin de contribuer aux échanges sur les orientations de l'établissement et sur les sujets relatifs à la vie locale, à la jeunesse et aux équipements.

CONSIDERANT qu'il convient, en conséquence, de désigner les représentants, titulaire et suppléant, de la commune appelés à siéger au sein du conseil d'administration du Collège Albert Camus, situé à Gargenville,

CONSIDERANT la proposition de désigner madame Néné DIARRA comme représentante titulaire et madame Tinaïck HELARY comme représentante suppléante,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

APPROUVE la désignation, au sein du conseil d'administration du collège Albert Camus, de :

- Mme Néné DIARRA, représentante titulaire
- Mme Tinaïck HELARY, représentante suppléante

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 03/04/2026

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme
Le Maire,
Yann PERRON



Pour copie conforme
La secrétaire de séance,
Mélanie FAIVRE



REÇU EN PREFECTURE
le 03/04/2026

Application agréée Elegalite.com